

MOTION SUR LA SITUATION EN ARMENIE

Le Bureau de la Conférence des bâtonniers de France, réuni à Paris le 20 octobre 2022,

CONNAISSANCE PRISE des frappes de l'Azerbaïdjan menées dans la région du Haut Karabagh faisant plusieurs centaines de morts et de l'offensive militaire engagée contre le territoire internationalement reconnu de l'Arménie au mois de septembre dernier, en violation du cessez-le-feu signé le 9 novembre 2020,

DENONCE fermement les violations répétées du droit international par l'Azerbaïdjan et notamment de la Charte des Nations-Unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

DEMANDE le respect par les autorités azerbaïdjanaises des accords et conventions internationales tendant notamment à assurer la sécurité des populations arméniennes, leur droit à vivre en paix et en liberté, le droit au retour des populations déplacées ainsi que la préservation du patrimoine culturel et religieux arménien dans le Haut-Karabagh,

ENCOURAGE la communauté internationale à pareillement condamner tout fait constitutif de crime de guerre et à faire en sorte que soient assurés la sécurité des personnes d'origine arménienne et le respect de leurs droits fondamentaux, en particulier celles qui sont demeurées dans les territoires conquis par l'Azerbaïdjan en 2020.

A Paris, le 20 octobre 2022